



## COMMUNE DE BILLENS-HENNENS

---

A l'attention des communes  
de la Sonnaz, d'Ursy et  
Vuisternens-devant-Romont

Billens, le 11 novembre 2021

### Parcs éoliens | Réponse à votre lettre circulaire

Messieurs les Syndics,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour faire suite à votre courrier du 15 octobre dernier concernant l'élément cité en titre, nous vous informons que ce dossier sera présenté à nos citoyen-ne-s lors de notre prochaine Assemblée communale le 20 décembre 2021.

Cette date se situe encore dans le délai des 90 jours. Nous ne manquerons pas, dès le lendemain de celle-ci, de vous communiquer les décisions prises à cet égard.

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations les meilleures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic  
  
Florian Dubail



La Secrétaire  
  
Aurélie Egger